

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 avril 2024

Date de la Convocation : 22/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TEULIER – Maire.

Présents : BARRAU Milène, BAYE Loïc, BERNARD Jean-Louis, BEX Angélique, FAYRET Jean-Paul, GARDELLE Rémi, GIBERGUES Lucie, GRES Laurent, ROUX Patrick. GARDELLE Rémi a été nommé secrétaire de séance.

1-Approbation procès-verbal réunion du 05/03/2024

2-Délibérations

07-2024 : présentation et vote du Compte Financier Unique-CFU- 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. FAYRET Jean-Paul, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 dressé par M. TEULIER Daniel, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	4 278.34		-	280 587.95	4 278.34	276 309.41
Opérations de l'exercice	104 679.03	103 133.11	231 913.11	281 300.27	262 401.07	336 592.14
TOTAUX	108 957.37	103 133.11	231 913.11	561 888.22	266 679.41	665 021.33
Résultats de clôture	5 824.26	-	-	329 975.11	-	324 150.85
Restes à réaliser	21 501.60	4 957.00	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	22 368.86			329 975.11		307 606.25

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du CFU relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

08-2024 : affectation du résultat d'exploitation – Exercice 2023-

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice **2023**

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2023**

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	Résultat Compte Administratif 2022 (N-1)	Résultat Exercice 2023 (N)	Résultat de clôture exercice 2023	Besoin de financement
Section Investissement	- 4 278.34€	- 1 545.92€	-5 824.26€	
Solde restes à réaliser	-16 544.60€			-22 368.86€
Section Fonctionnement	+ 280 587.95€	+ 49 387.16€	+ 329 975.11€	

Considérant que le résultat de la Section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 : 329 975.11€

Affectation obligatoire :

- Affectation complémentaire en réserve (c/1068) : 22 368.86€
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 recettes)
329 975.11 – 22 368.86 = 307 606.25€

09-2024 : Budget prévisionnel 2024

Monsieur le Maire ayant donné lecture du projet de budget principal 2024,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'approuver ledit budget qui s'équilibre à :

	Total Recettes	Total Dépenses
Section Investissement	418 893.76€	418 893.76€
Section Fonctionnement	498 175.25€	498 175.25€

10-2024 : vote des taux des taxes foncières 2024

Monsieur le Maire ayant donné lecture du projet des taux de taxes foncières pour l'année 2024,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **décide de voter les taux suivants :**

	Bases	Taux	Produit attendu
Taxe foncière bâti	142 300€	31.69%	45 095€
Taxe foncière non bâti	13 300€	126.37%	16 807€
Taxe habitation	56 800€	7%	3 976€
TOTAL			65 878€

11-2024 : travaux distillerie-demande de subvention Conseil Départemental

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la coopérative de distillation de SAINT-IGEST souhaite que des travaux soient réalisés sur le bâtiment de la distillerie. Une étude faite par Aveyron Ingénierie proposait d'aménager la distillerie et l'ancien vestiaire mais ce projet étant trop coûteux, seuls les travaux urgents seront réalisés. La toiture a besoin d'être changée et quelques aménagements intérieurs sont à prévoir, notamment pour sécuriser le bâtiment. Afin d'aider la commune dans le financement de ce projet, une demande de subvention peut être faite au Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Demande** au Conseil Départemental une aide financière,
- **Propose** le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT :	10 500.00€
Conseil Départemental :	3 150.00€
Autofinancement :	7 350.00€
- **Donne** tout pouvoir à M. Le Maire pour signer tout document nécessaire à ce dossier.

3-Choix des travaux pour la rénovation de la salle des fêtes

Monsieur le maire propose au conseil municipal de voter sur l'option de réaliser un espace de stockage pour le matériel de la salle des fêtes. Le conseil municipal vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

Blanc : 1 Pour : 7 Contre : 2

Un conseiller municipal demande s'il est possible de construire un local à l'extérieur de la salle des fêtes, côté parking. Après discussion, les élus se rendent sur place mais considérant le coût important et le manque d'éléments techniques, cette option n'est pas retenue.

Considérant qu'il est décidé de réaliser ce local, il est demandé au conseil municipal de faire un choix sur 3 options possibles.

Option 1 : local en fermant tout le fonds de la salle sur une largeur de 2m.

Option 2 : local sur le coin droit de la salle, côté pignon en lambris, 3m sur 5m.

Option 3 : local sur le coin gauche, à côté du local technique, 3m sur 5m.

Résultat du vote :

Blanc ou nul : 5 Pour l'option 1 : 5 Pour l'option 2 : 0 Pour l'option 3 : 0

Le conseil municipal ayant en premier vote décidé de valider le principe de construire un local technique, il est considéré que celui-ci retient le choix de l'option n°1.

Le conseil municipal vote sur le choix des matériaux pour le pignon côté lambris.

Résultat du vote :

Abstention : 3 Bardage bois : 1 Calepinage : 6

Il est choisi de peindre en blanc les murs de côté et le pignon vers les cuisines.

Se renseigner pour l'installation du réseau de téléphonie avec la fibre, notamment pour le fonctionnement du rétroprojecteur.

4-Questions diverses

- Zones blanches téléphonie mobile : une réunion avec le Conseil Départemental, les entreprises ORANGE et EIFFAGE a permis de faire le point sur le problème du réseau de téléphonie mobile dans le bourg et quelques autres lieux de la commune.
Trois propositions d'implantation d'une antenne relais ont été faites : aux Escaloux, au Plassal ou sur le clocher de l'église. Toutes les trois ont été refusées par les élus présents à cette réunion.
Une implantation technique au Bouyssou a aussi été étudiée mais des riverains n'y sont pas favorables.
Le conseil municipal propose aussi d'étudier une implantation au carrefour de la route de Loubatière.
Une délibération sera nécessaire quand un lieu sera trouvé.
ORANGE a un délai de 2 ans pour réaliser ce projet sinon il sera complètement abandonné.
- Travaux carrefour RD48/Route de Loubatières : Signature promesses de vente avec les propriétaires pour des travaux qui devraient débuter en mai. Les actes de ventes seront signés après travaux et sur relevé du géomètre pour connaître les nouvelles parcelles et leur superficie réelle.
- Point projet fermeture passage à niveau SNCF : une enquête publique est prévue pour connaître l'avis des propriétaires et des riverains.
La SNCF a réalisé des travaux d'égagement sur un chemin qui permet l'accès à la voie ferrée. Des photos montrent que le travail est mal fait et qu'il faut en informer la SNCF surtout qu'un huissier avait constaté l'état du chemin avant travaux.
- Voirie 2024 : tous les travaux prévus peuvent se faire dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue avec la communauté de communes.
La commune de Villefranche de Rouergue propose une convention avec les communes qui le souhaitent pour réaliser quelques travaux d'entretien de la voirie.
- PLUi : le dernier projet a été approuvé par Ouest Aveyron Communauté et les communes ont maintenant trois mois pour faire connaître leur avis. Si une seule commune donne un avis défavorable, la communauté de communes devra procéder à nouveau vote.
- Des anciens containers à déchets peuvent être récupérés pour les utiliser lors de la fête.
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin de 8h à 18h. Les tours de garde seront planifiés lors de la prochaine réunion du conseil.
Prévoir de nouveaux panneaux d'affichage électoraux en contreplaqué marin pour une meilleure résistance.
- Lucie demande si un courrier peut être fait pour demander à la mairie de Villeneuve de mettre en place les repas à 1€ dans les cantines pour que les familles de Saint-Igest puissent en bénéficier.

Le Maire,
Daniel TEULIER



Le secrétaire de séance,
Rémi GARDELLE

